



## Est ce un recel successoral ?

Par **philandrat**, le **15/04/2014** à **21:07**

bonsoir, mon père est décédé il y a 3 ans, nous sommes donc en indivision à 4 personnes ; lors du 1er rendez vous avec le notaire pour la succession mon frère et le notaire nous on pressé pour que ma mère face une lettre de refus sur une donation, soit disant que ce serait long et couteux de faire des recherches pour savoir ce qu'était cette donation ; aujourd'hui je sais ce qu'était cette donation et je pense qu'il y "magouille" entre eux ! est ce que ce dilemme peut rentrer dans un recel successoral ? y a t'il un moyen d'annuler la lettre de ma mère car il y a eu mensonge dès le départ (mensonge sur une donation d'un bien immobilier de 400000 euros )  
cordialement